



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14995</b>	De <b>Mme Lise Magnier</b> ( Horizons et apparentés - Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> > Aquaponie	<b>Analyse</b> > Aquaponie.
Question publiée au JO le : <b>13/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les difficultés rencontrées par les professionnels ayant recours à l'aquaponie, méthode de culture de poissons et de plantes dans le même système. Ce système offre la possibilité de répondre à de nombreuses problématiques comme la pénurie d'eau. Cependant, cette pratique peine à se développer en France, en raison d'une difficile reconnaissance du métier qui n'est pas clairement défini entre le maraîchage et la pisciculture. Par ailleurs, France Compétences a classé l'aquaponie comme métier émergent mais n'a homologué que deux titres RNCP ouvrier et technicien en aquaponie qui restent très éloignés de la réalité des demandes constituées par des adultes en reconversion professionnelle. Enfin, l'aquaponie doit faire partie des formations agricoles dispensées aux jeunes qui choisissent cette voie en raison des valeurs qu'elle véhicule. Aussi, Mme la députée demande à M. le ministre de bien vouloir lui préciser quelles actions il compte mettre en œuvre pour une meilleure reconnaissance de l'aquaponie en simplifiant les démarches avec les administrations, en obtenant un répertoire spécifique auprès de France Compétences afin de développer les compétences des futurs porteurs de projet et en construisant les bases d'un partenariat avec les chambres d'agriculture et la FFDA afin qu'une réponse soit apportée aux nombreuses demandes d'installation.